



A l'attention de

L'Union Sociale de l'Habitat

La DREAL de la région Bretagne

Objet : appel à projets 10 000 logements accompagnés – lettre de candidature

Madame, Monsieur,

L'ADO Habitat d'Ille et Vilaine vous transmet par la présente sa candidature à l'appel à projets national des 10 000 logements accompagnés.

Vous trouverez en annexe le pouvoir ou la copie de la délibération remis par 6 des 8 bailleurs du département. Les autres pouvoirs suivront ultérieurement.

Notre dossier s'intitule « 300 logements accompagnés en Ille et Vilaine et comprend les pièces ci-jointes :

- . 5 fiches projets détaillant chacun des sous-projets
- . Le tableau d'identification du projet (fichier excel)
- . La présentation détaillée du projet sous format PWP.

Des compléments vous seront transmis dans les prochaines semaines en ce qui concerne la participation aux financements de nos partenaires locaux.

Je me tiens par ailleurs à votre disposition pour apporter toute précision complémentaire. Mes coordonnées sont les suivantes :

Régine AUDO – Directrice Générale Adjointe de NEOTOA – tél : 06.03.41.08.48 –
regine.audo@neotoa.fr

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour l'ADO Habitat 35

Régine AUDO

Appel à projets 10 000 logements accompagnés

Bon pour pouvoir

Nom et Prénom : CECILE BELARD du PLANTYS

Fonction : Directrice Générale

Organisme : ARCHIPEL HABITAT

- Décide de participer au dispositif initié par l'ADO Habitat d'Ille et Vilaine et donne mandat à l'ADO pour inscrire mon organisme dans le projet « 300 logements accompagnés en Ille et Vilaine »

pour Cecile Belard

Date et Signature

Année 2008. Denis DGA

Appel à projets 10 000 logements accompagnés

Bon pour pouvoir

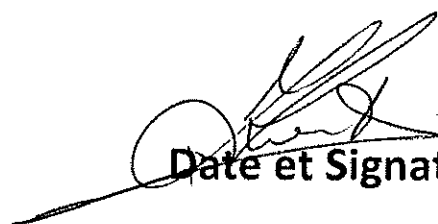
Merci pour votre réponse immédiate par retour de mail à
regine.audo@neotoa.fr

Nom et Prénom : RAULT Jules

Fonction : Directeur Général Adjoint

Organisme : Espace Habitat

- Décide de participer au dispositif initié par l'ADO Habitat d'Ille et Vilaine et donne mandat à l'ADO pour inscrire mon organisme dans le projet « 300 logements accompagnés en Ille et Vilaine »
- Remarques particulières :

 Date et Signature 6 Juin 2014

Appel à projets 10 000 logements accompagnés

Bon pour pouvoir

**Merci pour votre réponse immédiate par retour de mail à
regine.audo@neotoa.fr**

Nom et Prénom : GIRAUD Remy

Fonction : Directeur Général

Organisme : FOUGERES HABITAT

- Décide de participer au dispositif initié par l'ADO Habitat d'Ille et Vilaine et donne mandat à l'ADO pour inscrire mon organisme dans le projet « 300 logements accompagnés en Ille et Vilaine »
- Remarques particulières :

Date et Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' shape with a horizontal line through it.

Appel à projets 10 000 logements accompagnés

Bon pour pouvoir

**Merci pour votre réponse immédiate par retour de mail à
regine.audo@neotoa.fr**

Nom et Prénom : Yvon Phil. pp

Fonction : Directeur

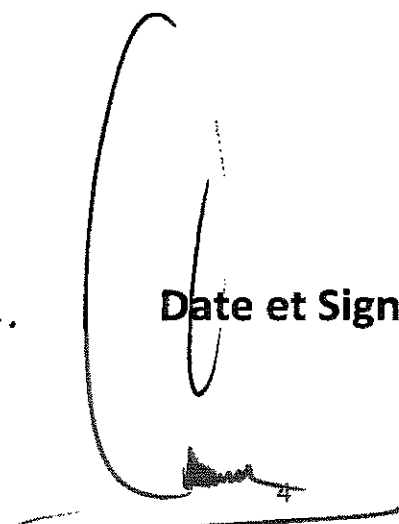
Organisme : SA HLM LES FOYERS

**SOCIETE ANONYME HLM
LES FOYERS**
1, rue du Houx
CS 50614 - 35706 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02 99 84 55 55
Fax : 02 99 84 55 50

- Décide de participer au dispositif initié par l'ADO Habitat d'Ille et Vilaine et donne mandat à l'ADO pour inscrire mon organisme dans le projet « 300 logements accompagnés en Ille et Vilaine »
- Remarques particulières :

le 12/05/2014.

Date et Signature


**LE DIRECTEUR
Philippe YVON**

Appel à projets 10 000 logements accompagnés

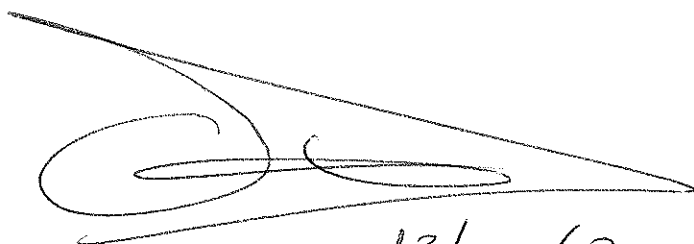
Bon pour pouvoir

Nom et Prénom : *Ulline Lioré*

Fonction : *Directeur Adjoint*

Organisme : *Aicuiwon construction*

- Décide de participer au dispositif initié par l'ADO Habitat d'Ille et Vilaine et donne mandat à l'ADO pour inscrire mon organisme dans le projet « 300 logements accompagnés en Ille et Vilaine »



13/05/2024

Date et Signature

Appel à projets 10 000 logements accompagnés pendant 3 ans

Dans le cadre du pacte d'objectifs et de moyens, signé entre l'Etat et l'USH un appel à projet a été lancé visant la mise en place de 10 000 logements Hlm accompagnés sur 3 ans pour faciliter l'accès au logement ordinaire des ménages rencontrant des difficultés particulières.

Une des réponses possible implique une meilleure coordination entre l'attribution du logement et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté aux besoins des ménages pour une prise en charge de leur parcours garantissant leur stabilité résidentielle. Elle appelle également la mobilisation de tous les partenaires concernés pour appréhender la situation du ménage dans tous les dimensions (logement, santé, social, emploi...)

Ainsi, l'appel à projet national a pour objectif de soutenir des projets associant un logement accessible dans le neuf ou l'existant, une gestion locative adaptée et un accompagnement adapté en durée et en intensité à la situation des ménages. Il permettra de distinguer des solutions innovantes notamment du point de vue de la qualité du partenariat et de favoriser l'émergence de solutions reproductibles.

Des financements nationaux permettront le cas échéant d'amorcer et ou de compléter la mise en place de financements locaux. A ce jour, il est précisé que 30% des couts d'accompagnement social seront pris en charge. Pour leur part, les dépenses d'investissement en cas de création d'une offre nouvelle seront financées dans les conditions de droit commun.

Depuis de nombreuses années, les organismes Hlm du département d'Ille et Vilaine s'emploient à développer, avec leurs partenaires locaux, notamment associatifs, des solutions en termes de logement et de gestion, adaptées à l'accueil des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales.

C'est ainsi qu'en 2013, un accord cadre a été signé entre l'ADO Habitat 35 et la FNARS pour renforcer le partenariat et des actions sont menées favorisant le lien entre les équipes.

La part croissante dans la demande de logement social de ménages connaissant des situations de précarité ou d'instabilité sociales et économiques amène à prolonger ces initiatives par le développement de nouvelles réponses permettant d'insérer durablement des ménages dans le parc de logement ordinaire.

Sous l'égide de l'ADO Habitat d'Ille et Vilaine, il a été proposé à chaque organisme le souhaitant de s'inscrire dans cet appel à projet qui prévoit 5 mesures avec l'objectif de couvrir l'ensemble du département d'Ille et Vilaine :

1. créer une solution pérenne pour favoriser le maintien des personnes en situation de fragilité dans un logement durable (« GLA de longue durée »)
2. apporter une solution logement appropriée aux personnes incarcérées et sortants de prison
3. favoriser l'accès au logement des personnes souffrant de troubles de la santé mentale
4. proposer des solutions d'urgence puis définitives aux personnes victimes de violences conjugales
5. amplifier l'offre de logement adapté accompagné

La Société a décidé d'adhérer au dispositif initié par l'ADO Habitat d'Ille et Vilaine, et a fait acte de candidature le 14 mai 2014.

Appel à projets 10 000 logements accompagnés

Bon pour pouvoir

Nom et Prénom : CACCI A BOONO

Fonction : Directeur Général

Organisme : NEOTOA

- Décide de participer au dispositif initié par l'ADO Habitat d'Ille et Vilaine et donne mandat à l'ADO pour inscrire mon organisme dans le projet « 300 logements accompagnés en Ille et Vilaine »

Date et Signature

Le 13 mai 2014
Pour le Directeur Général
Empêché et par procuration
La Directrice Générale Adjointe

 Régine AUDIO

APPEL A PROJET «10 000 LOGEMENTS ACCOMPAGNES PENDANT 3 ANS»

Dans le pacte d'objectifs et de moyens, signé le 8 juillet 2013 entre l'Etat et le Mouvement HLM, l'Union Sociale pour l'Habitat (U.S.H.) a souhaité inscrire le lancement d'un appel à projet visant la mise en place de 10 000 logements HLM accompagnés en trois ans pour faciliter l'accès au logement ordinaire des ménages rencontrant des difficultés particulières.

Ces réponses impliquent une meilleure coordination de l'attribution du logement et de la mise en œuvre d'un accompagnement adapté aux besoins des ménages et une prise en charge de leur parcours garantissant leur stabilité résidentielle. Elles appellent également la mobilisation de tous les partenaires concernés pour appréhender la situation du ménage dans toutes les dimensions (logement, santé, social, emploi...).

Ainsi, l'appel à projet national a pour objectif de soutenir des projets associant un logement accessible dans le neuf ou l'existant, une gestion locative adaptée et un accompagnement adapté en durée et en intensité à la situation des ménages. Il permettra de distinguer des solutions innovantes notamment du point de vue de la qualité du partenariat et de favoriser l'émergence de solutions reproductibles.

Des financements nationaux permettront le cas échéant d'amorcer et ou de compléter la mise en place de financements locaux. A ce jour, il est précisé que 30% des coûts d'accompagnement social seront pris en charge. Pour leur part, les dépenses d'investissement en cas de création d'une offre nouvelle seront financées dans les conditions de droit commun.

Depuis de nombreuses années, les organismes HLM du département s'emploient à développer, avec leurs partenaires locaux, notamment associatifs, des solutions en termes de logement et de gestion, adaptées à l'accueil des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales.

C'est ainsi qu'en 2013, un accord-cadre a été signé entre l'ADO Habitat d'Ille et Vilaine et la FNARS pour renforcer nos partenariats et depuis, des actions sont menées pour les enrichir d'une meilleure interconnaissance entre les équipes.

La part croissante dans la demande de logement social des habitants connaissant des situations de précarité ou d'instabilité sociales et économiques amène à prolonger ces initiatives par le développement de nouvelles réponses permettant d'insérer durablement des ménages dans le parc de logement ordinaire.

Sous l'égide de l'ADO Habitat d'Ille et Vilaine et avec le pilotage de NEOTOA (assuré par Régine AUDO) du dossier de réponse au concours, il est proposé à chaque organisme le souhaitant de s'inscrire dans cet appel à projet dont la cible portera sur 5 mesures avec l'objectif de couvrir l'ensemble du département d'Ille et Vilaine :

- 1. Créer une solution pérenne pour favoriser le maintien des personnes en situation de fragilité dans un logement durable (« GLA de longue durée »).**
- 2. Adopter une solution logement appropriée aux personnes incarcérées et sortants de prison.**
- 3. Favoriser l'accès au logement des personnes souffrant de troubles de la santé mentale.**
- 4. Proposer des solutions d'urgence puis définitives aux personnes victimes de violences conjugales.**
- 5. Amplifier la solution du logement adapté accompagné.**

Pour confirmer son adhésion au dispositif, il convient que chaque organisme fasse officiellement acte de candidature.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NEOTOA,

Après en avoir délibéré,

- Décide de participer au dispositif initié par l'ADO Habitat d'Ille et Vilaine et donne mandat au Directeur Général pour prendre les orientations et décisions s'y rapportant dans le cadre du projet porté par l'ADO Habitat d'Ille et Vilaine.